



REGLEMENT 2024

Article 1 – CHALLENGE AUTOCROSS ET SPRINT CAR

L'Association " Challenge des Organisateurs Réunis d'Auto-cross " (CORAC) organise un Challenge des pilotes d'Auto-cross et Sprint car. Une adhésion est obligatoire, dont le montant sera fixé par le Comité Directeur.

Visa FFSA n° C 67-2024 du 22 février 2024 Le Challenge concerne les épreuves suivantes

		EPREUVE	Challenge
C.T.P	20/21 AVRIL	Saint JUNIEN	Contrôles techniques préliminaires
1	27/28 AVRIL	LOUPIAC	CORAC
2	11 et 12 MAI	VILLEFRANQUE	CORAC
3	8 et 9 JUIN	ALBAS	CORAC
4	13 et 14/7	DUFFORT	CORAC
5	06 et 07 juillet	BADEFOLS D'ANS	CORAC
6	27 et 28 juillet	SAINT JUNIEN	CORAC
7	7 et 8 septembre	EMPEAUX	CORAC
8	21 et 22 SEPTEMBRE	ISSOIRE	CORAC+SEAC
9	5 et 6 OCTOBRE	ELNE	CORAC + SEAC
	NOVEMBRE	DUFFORT	Remise des prix



Ces épreuves seront organisées conformément à la réglementation de la FFSA 2024

1.02 Challenge Commissaires

L'Association " Challenge des Organisateurs Réunis d'Auto-Cross " (CORAC) organise un Challenge des Commissaires sur les mêmes épreuves.

1.03 Organisateurs

Seuls les organisateurs ayant une structure et une infrastructure conformes à la réglementation pourront présenter leur candidature.

Ils devront en particulier garantir l'accès à internet soit par un filaire soit par un ensemble de portables accessibles en permanence au réseau

Les organisateurs s'engagent à transmettre au bureau du CORAC toutes les données nécessaires au classement et à l'organisation de la remise des prix de fin de saison :

Pour chaque épreuve :

Le mercredi de la semaine précédant l'épreuve fournir la liste provisoire des engagés suivant le modèle sur le site.

Le mercredi précédent l'épreuve la liste définitive des engagés

Le lendemain de l'épreuve le classement complet sous fichier Excel (liste des autorisés, résultat des essais, classement, récapitulatif des manches, classement des finales, classement de l'épreuve.

Sous 15 jours maximum

-Copie du rapport de clôture

-Nom et adresse des concurrents et des Commissaires

Au préalable et **par voie informatique sous fichier Excel** (fichier sur clé USB par exemple) les organisateurs devront donner, le soir de l'épreuve, au représentant du Bureau du CORAC les documents suivants : liste des partants, liste des autorisés à prendre part aux essais, classement des essais, des manches, de la finale, rapport de clôture.

1.04 Commissaires

Les organisateurs s'engagent et ont l'obligation d'inscrire à leur épreuve les commissaires classés dans les 10 premiers du classement provisoire du challenge ou, pour la première épreuve, dans les 10 premiers du classement de l'année précédente, s'ils en ont fait la demande au moins deux mois avant l'épreuve. **A partir de la 6° épreuve les kilomètres seront multipliés par 2**

1.05 Pilotes

Les organisateurs ne pourront pas refuser l'engagement à un pilote prioritaire (liste publiée sur le site Officiel du CORAC) sous réserve :

Que la demande d'engagement soit faite dans les délais auprès de l'organisateur

Qu'il n'y ait pas une opposition du Bureau du CORAC

1.06 Engagement pilote au Challenge

L'engagement au Challenge sera envoyé au CORAC, à l'adresse indiquée ci-dessous, accompagné du règlement de 35€. Il devra de plus faire l'objet d'un mail préalable à l'adresse : contact@challenge-corac.fr

CORAC
12 Rue Pascal
34340 MARSEILLAN

1.07 Officiels

La liste des officiels du règlement particulier de l'épreuve comportera au moins un Officiel de la liste ci-dessous :

Christian RAINAUD
Claude GALBAN
Gérard CENTIMES
Ginette PARIS
Thierry BERGUES

Si cette clause n'était pas respectée l'épreuve pourrait ne pas être prise en compte dans le classement du CORAC

1.08 Vérifications

En début de saison, le **samedi 20 avril et le dimanche 21 avril 2024**, deux journées de contrôles préliminaires seront organisées sur le circuit de **SAINT-JUNIEN** Tous les concurrents inscrits au Challenge pour la saison 2024 doivent y participer. Une convocation sera adressée à chaque concurrent ; une réponse favorable ou non devra être envoyée au CORAC en justifiant l'absence éventuelle. Le non-respect de cette clause entraînera une pénalité de 20 pts non-dé comptables. En contrepartie les pilotes présents au contrôle préliminaire auront une bonification de 20 pts non-dé comptables.

Lors de cette journée un contrôle approfondi des véhicules et des équipements des concurrents sera réalisé.

Toutes les anomalies constatées seront mentionnées sur le passeport technique

Tout pilote absent à cette journée devra subir un contrôle analogue lors de sa première course du Challenge en dehors des heures de convocation. Pour les pilotes occasionnels non-inscrits au Challenge, le Contrôle Technique sera effectué conformément au règlement auto-cross sprint car 2024

Lors du contrôle administratif des épreuves, un des Commissaires Techniques contrôlera le passeport technique du concurrent prioritaire.

Le Commissaire Technique responsable désigné pour la saison 2024 est Jean Pierre ROQUES licence n° 178808.

Jean Pierre ROQUES ne sera pas présent sur les épreuves SEAC CORAC . En conséquence il ne pourra pas y avoir de contrôle préliminaire pour les pilotes CORAC sur les ces épreuves en question.

Article 2 - ASSURANCES

Conforme à la réglementation générale auto-cross et sprint car 2024

Article 3 – EPREUVES – CONCURRENTS ET PILOTES

3.01 Epreuves admises

Seront admises à participer au challenge les épreuves :

- qui en feront la demande et obtenu l'accord du Bureau du CORAC
- qui auront obtenu leur permis d'organiser auprès de la FFSA
- qui se seront engagés à régler les frais de participation
qui auront un circuit conforme au cahier des charges
qui auront une connexion internet et seront accessibles aux GSM

3.02 Participation des organisateurs

Les organisateurs devront

Avoir retourné leur accord avant le **31 décembre 2023** à l'aide du formulaire.

S'engager formellement à acquitter les droits de participation suivant l'épreuve ; Ce chèque sera encaissé 8 jours après que l'épreuve aura lieu.

3.03 Concurrents et pilotes prioritaires

Seuls les pilotes inscrits en qualité de participant au Challenge et ayant versé leur participation personnelle pourront prétendre être classés. Les pilotes inscrits avant le **31 mars 2024** auront la qualité de pilotes prioritaires dans l'ordre de leur inscription. Les concurrents qui, pour quelque motif que ce soit, s'engageraient à une date ultérieure n'auraient pas la qualité de pilotes prioritaires et perdraient le bénéfice des points acquis lors des épreuves antérieures à l'inscription

- Les engagements se feront pour chaque épreuve par internet sur le site « engage-sport.com »

Une confirmation de l'engagement sera reçue par le pilote. Tout engagement incomplet sera automatiquement rejeté

En cas de non-participation d'un pilote à une épreuve, et quel que soit son statut, il devra annuler son engagement auprès de l'organisation par le biais du site « engage-sport.com » au plus tard :

- Date limite de désistement ; Dernier **mercredi** à minuit précédant chaque compétition.

La liste provisoire des engagés paraîtra le mercredi soir 10 jours avant la course-

La liste définitive des engagés de l'épreuve paraîtra le **jeudi soir précédant l'épreuve**...

Conforme à la réglementation générale auto-cross et sprint car 2024

Article 8. PENALITES

Conforme à la réglementation générale auto-cross et sprint car 2024

Article 9. CLASSEMENT

9.01 Classement Pilotes

Pour être classé, le pilote doit avoir acquitté les droits d'inscription au challenge CORAC.

Le classement et l'attribution des points seront établis comme pour le championnat et la coupe de France conformément à l'article 9 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2024. (soit par épreuve, 10 points de participation, les points des essais, le bonus meilleur temps de la finale)

En cas de décompte seuls les points des manches et des finales seront enlevés, sauf sanction du Collège des Commissaires Sportifs.

Seuls les pilotes qui participeront à toutes les épreuves ayant eu lieu devront en décompter une.

Les concurrents ex-æquo seront départagés en fonction :

- 1) du plus grand nombre de participations
- 2) du nombre de meilleures places obtenues lors de la finale
- 3) du plus grand nombre de points marqués aux essais.

9.02 Classement Commissaires

Le classement final sera établi en fonction du nombre de participations aux épreuves du CORAC.

Les ex-æquo seront départagés par le kilométrage parcouru du domicile au lieu de l'épreuve (seule référence acceptée : www.viamichelin.com , Itinéraire conseillé par Michelin pris en compte de l'adresse par le code postal ou par la commune lorsqu'elle est précisée.).

A partir de la 6° épreuve les kilomètres seront multipliés par 2

9.03 Affichage du classement provisoire

A chaque épreuve du Challenge, le classement détaillé, à jour de la course précédente, paraîtra sur le site officiel du CORAC.

Toute réclamation sur ce classement devra intervenir **par écrit, par le pilote**, dans un délai maximum de 15 jours après la 1° parution sur le site officiel du CORAC à : [contact@: www.challenge-corac.fr](mailto:contact@www.challenge-corac.fr)

Article 10. PRIX

10.01 Remise des prix

La remise des prix 2024 aura lieu au mois de novembre à une date à définir à DUFFORT

Les 10 premiers de chaque catégorie auront une coupe **ou un souvenir** ; les 6 premiers auront en plus un chèque. Le montant des prix sera déterminé par le bureau en fonction des sommes perçues.

10.02 Trophée

Pour les premiers de chaque catégorie pilotes et Commissaires, un trophée est mis en jeu. Ce trophée ne sera acquis définitivement par le bénéficiaire qu'après l'avoir gagné 3 fois consécutives dans la même catégorie, à l'exception de celui des juniors sprint qui sera acquis annuellement. Ce trophée devra être remis aux organisateurs deux mois précédant la remise des prix annuelle.

Seules les personnes présentes pourront prétendre à leur prix.

Les litiges éventuels seront réglés par le bureau du CORAC.

Les réclamations devront parvenir au Siège, par lettre, fax ou mail, 15 jours au plus tard après la parution du classement final officiel-provisoire

Les informations officielles sont diffusées exclusivement par mail et paraîtront sur le site : www.challenge-corac.fr

Applicable dans les épreuves comportant plusieurs Challenges.

- 1- Le classement de chaque Challenge devra être mis à jour à la suite de chaque épreuve.
- 2- La sélection des pilotes devra être équitable, en s'appuyant sur le classement établi suite à la dernière épreuve des challenges concernés.
- 3- Tout pilote inscrit sur la plateforme « engage-sport » devra avoir un engagement conforme à la réglementation générale AC/SC 2024 afin de pouvoir être validé.
- 4- Les 10 premiers pilotes classés dans chaque challenge à l'issue de leur dernière épreuve seront pilotes prioritaires, dans le cas d'un ou plusieurs pilotes prioritaires absents le ou les pilotes suivant dans le classement remontent dans cette liste.
- 5- Les pilotes non prioritaires viendront compléter les listes, en priorisant les pilotes titulaires d'une licence, pris par ordre d'arrivée. (Les pilotes titulaires d'un titre de participation ne seront acceptés qu'à la suite de ceux-ci).
- 6-L'organisateur aura le droit à 2 pilotes invités par catégorie.
- 7-Tirage au sort des essais chronométrés
 - constitution de la série des concurrents prioritaires : les 5 premiers du classement des challenges à l'issue de la dernière épreuve feront partie de cette série. Dans le cas où l'épreuve compte pour plus de 2 Challenges cette règle devient caduque.